

# RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BOURG-EN-BRESSE  
3 PL PIERRE GOUJON - BP 50317  
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

WWW.INFOGREFFE.FR  
TEL. 04 74 32 00 03

JURILEX- AVOCATS ASSOCIES  
45 QUAI CHARLES DE GAULLE  
CITE INTERNATIONALE  
69006 LYON 06

V/REF :  
N/REF : 2009 B 296 / 2012-A-2179

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 10/04/2012,

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 15/02/2012

- Changement de forme juridique - SARL pluripersonnelle
- Cession de parts
- Modification(s) statutaire(s)

Acte sous seing privé en date du 15/02/2012

- Cession de parts

Statuts mis à jour en date du 15/02/2012

Concernant la société

2D CONSEILS  
Société à responsabilité limitée  
Tres Fontaine  
01580 Sonthonnax-la-Montagne

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-2179 le 10/04/2012

R.C.S. BOURG EN BRESSE 511 149 171 (2009 B 296)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 10/04/2012,

LE GREFFIER

GREFFE





**CONSEILS**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 76 000 Euros

Siège social : Très Fontaine – SONTHONNAX LA MONTAGNE

C.S. DE BOURG EN BRESSE : 511 149 171



-----

**PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DES DECISIONS  
EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 15 FEVRIER 2012**

-----

L'AN DEUX MIL DOUZE,  
et le Quinze Février, à 10 Heures

**Monsieur Dominique DUMONT**, Associé Unique de la société, décide d'agréer un nouvel associé.

**Monsieur Dominique DUMONT** prend les décisions suivantes :

**PREMIERE DECISION**

L'Associé Unique autorise la cession des Cent quatre vingt dix parts (190 Parts) sociales appartenant à **Monsieur Dominique DUMONT** au profit **Monsieur Ricardo CARRO**.

En conséquence l'Assemblée Générale agréé en qualité de nouvel associé :

**- Monsieur Ricardo CARRO**

Né le 20 Juin 1973 à NANTUA (Ain)

Epoux de Madame Kathy CLEMENTE, née le 1<sup>er</sup> Mai 1973 à NANTUA (Ain) avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté des biens, à défaut d'un contrat de mariage, préalablement à leur union célébrée le 4 Juillet 1998 à la Mairie de MONTREAL LA CLUSE (Ain),

Demeurant à BEARD - GEOVREISSIAT (Ain) – 34 Impasse Belle Pièce.

**DEUXIEME DECISION**

Comme conséquence de ce qui précède l'Associée Unique décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la façon suivante :

**ARTICLE 6 – Apports**

Il est rajouté le paragraphe suivant :

**Cession de parts**

Aux termes d'un acte sous seing privés en date du 15 Février 2012, dûment enregistré à la Recette des Impôts de BOURG EN BRESSE, **Monsieur Dominique DUMONT** a cédé Cent quatre vingt dix parts (190 Parts) au profit de **Monsieur Ricardo CARRO**.

**ARTICLE 7 - Capital social**

Il est libellé ainsi :

Le capital social est fixé à la somme de **SOIXANTE SEIZE MILLE EUROS (76 000 EUROS)**

Il est divisé en **Trois mille huit cents parts (3 800 parts) sociales de Vingt Euros (20 Euros)** chacune de valeur nominale, entièrement libérées et attribuées comme suit aux associés tant en fonction des apports originaires que compte tenu de l'augmentation du capital et de la cession de parts sociales intervenue le 15 Février 2012 :

- **Monsieur Dominique DUMONT**, à concurrence de Trois mille six cent  
Dix parts sociales, Ci ..... **3 610 Parts**
- **Monsieur Ricardo CARRO**, à concurrence de Cent quatre vingt dix parts  
Sociales, ci ..... **190 Parts**

**SOIT AU TOTAL : TROIS MILLE HUIT CENTS PARTS SOCIALES,**  
Ci ..... **3 800 Parts**

**TROISIEME DECISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

**Dominique DUMONT**

